

Le Portugal s'est engagé dans une politique de confiance et de transparence. Durant l'émergence du nouveau Coronavirus – COVID-19, le gouvernement portugais a pris toutes les mesures de santé publique nécessaires à la protection de toute la population, nous trouvant actuellement dans la 3ème phase du Plan de Déconfinement, initié en mai. L'analyse de l'évolution de la pandémie est constante et l'implantation de nouvelles mesures sera effectuée si nécessaire.

L'activité économique a repris peu à peu et avec des règles et protocoles d'hygiène et de sécurité bien définis, permettant aux entreprises d'opérer et d'accéder aux biens et services par les citoyens et les touristes.

## Nous sommes prêts à vous recevoir!

- Nous occupons la 3ème place dans l'indice de paix mondial de 2020;
- Turismo de Portugal, a décerné le label «Clean & Safe» aux entreprises liées à l'activité touristique qui respectent les recommandations de la Direction Générale de la Santé pour éviter la contamination des espaces avec Covid-19. Lisboa Camping & Bungalows est l'un de ces établissements. Vérifiez tous les emplacements sur: <https://portugalcleanandsafe.com/en>;
- Nous avons été le premier pays européen avec le label «Safe Travels» décerné par le World Travel Tourism Council.

L'Aire Métropolitaine de Lisbonne sera placée en état de contingence. Les mesures spécifiques suivantes s'appliquent depuis le 22 juin minuit :

- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits exceptés pour les membres d'une même famille;
- L'ensemble des commerces et cafés ferment à 20h à l'exception des restaurants et des établissements qui font de la vente à emporter et livraisons à domicile sachant que la vente de boisson alcoolisée est interdite. Les stations-service, cliniques et bureaux de consultations médicales et vétérinaires, les équipements sportifs, les pharmacies et les funérariums peuvent rester ouverts;
- Les supermarchés et hypermarchés ferment à 22h (et la vente d'alcool est interdite à partir de 20h);
- La vente de boisson alcoolisée dans les aires de repos et dans les stations-services est interdite;
- La consommation de boisson alcoolisée est interdite dans l'espace public.